Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 045-214502858-20250630-DELIB2025593-DE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

******

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

OBJET : 2025-593 Subvention exceptionnelle à l'association du Planning Familial du Loiret.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	M. LACOU
M. PAOLI	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	M. LAFRAYHI
M. PIVAIN	M. HUBERT
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
M. PASSEGUE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme PARAYRE	Mme DAHOU
M. AMSTUTZ	Mme PAROU
M. DIARRA	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 045-214502858-20250630-DELIB2025593-DE

2025-593 Subvention exceptionnelle à l'association du Planning Familial du Loiret.

Le Planning Familial du Loiret est une association engagée pour l'accès aux droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous, la prévention des violences sexistes et sexuelles, l'éducation à la vie affective et sexuelle, et la lutte contre les inégalités et les discriminations de genre.

Le Planning Familial est actuellement en difficulté du fait de la décision du Conseil Départemental d'acter la diminution de sa participation au financement de la structure.

Or, les axes de travail du Planning Familial constituent des enjeux prioritaires pour la ville de Saint Jean de la Ruelle.

Le Planning Familial intervient dans les établissements scolaires, auprès des jeunes parents, ou encore en lien avec les Maisons pour Tous de la ville. En 2024, plus de 440 personnes ont ainsi été rencontrées, sensibilisées, ou accompagnées par l'association sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle.

Le Planning Familial réalise également dans ses locaux de nombreuses consultations médicales pour les femmes de la métropole dans un contexte où l'accès aux soins est particulièrement difficile du fait de la faiblesse de la densité médicale. En 2024, plus de 2000 consultations médicales de santé sexuelle ont ainsi été réalisées.

La capacité d'action du Planning Familial doit, dans un contexte national et international qui remet en question l'égalité entre les femmes et les hommes être maintenue.

C'est pourquoi il est proposé que la ville lui apporte son soutien.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Planning Familial du Loiret pour l'exercice 2025.

DIT que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6745 du budget 2025.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)	
Fabien RIVIERE DA SILVA, **Maire de Saint Jean de la Ruelle**	**Véronique DESNOUES** **Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr